



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023.04 – DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS VERT : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	2 FEVRIER 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	9 FEVRIER 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint		X		Régis EMERIAU
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM		X		Marc BOISSEAU
MALVILLE Frédéric, CM		X		Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



DEMANDES DE SUBVENTIONS FONDS VERT : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire NOR : TREL2235937C en date du 14 décembre 2022 relative au Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 2 février 2023 ;

Il est proposé au conseil Municipal de :

SOLLICITER l'Etat au titre du Fonds Vert 2023 pour les deux projets suivants :

- 1) MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : RENOUELEMENT DE 55 FOYERS VETUSTES EN LEDS ET ECLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL ET DE RUGBY (200 LUX)**
- 2) RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

DIT que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 1) MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : RENOUELEMENT DE 55 FOYERS VETUSTES EN LEDS ET ECLAIRAGE TERRAINS DE FOOTBALL (250LUX) ET RUGBY (200 LUX)**

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT		Montant HT
Renouvellement de 55 foyers vétustes en leds	39 958,76 €	Subvention 20 % du SDEEG	7 991,75 €
		Subvention 60 % Fonds vert	23 975,26 €
Eclairage terrain de football	117 886,00 €	Subvention 80 % Fonds vert	94 308,80 €
Eclairage terrain de rugby	98 729,33 €	Subvention 80 % Fonds vert	78 983,46 €
		Autofinancement 20 %	51 314,82 €
TOTAL	256 574,09 €	TOTAL	256 574,09 €

2) RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT		Montant HT
Gymnase + salles annexes (Remplacement luminaires, calorifugeage...)	77 697,78 €	Subvention 80 % Fonds vert	110 398,17 €
Salle des fêtes Changement de menuiseries	2 848,46 €	Autofinancement 20 %	27 599,55 €
Salle de danse Changement de luminaires	1 640,40 €		
Salle Cassignard Changement de luminaires	1 089,02 €		
Hôtel de Ville Changement menuiseries	545,08 €		
Ecole maternelle Changement de luminaires	1 824,40 €		
Ecole élémentaire Travaux isolation visseries	8 834,40 €		
Restauration scolaire Travaux d'isolation des plafonds + menuiseries thermiques	43 518,18 €		
TOTAL	137 997,72 €	TOTAL	137 997,72 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **SOLLICITE** l'Etat au titre du Fonds Vert 2023 dans le cadre des deux projets visés ci-dessus dans le cadre du plan de financement prévisionnel précité.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférent au dossier.

Publiée le
 Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 9 février 2023
 Le Maire,




Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.